

CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE



**DÉPORTEZ-VOUS
EN CAS DE CROISEMENT
RÉDUISEZ VOTRE VITESSE
CYCLES ET PIÉTONS
PRIORITAIRES**

CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

D246 entre La Vèze et Saône

Soyez Prudents !

Pourquoi aménager une chaussée à voie centrale banalisée ? *

- Pour réduire la vitesse.
- Partager la voirie entre les usagers.
 - Circuler en toute sécurité (véhicules, cycles, piétons).
- Donner la priorité aux vélos et aux piétons.

Comment circuler ?

- 1) La chaussée est une voie unique avec deux accotements.
- 2) Le vélo ou le piéton circule dans l'accotement.
- 3) Le véhicule circule dans la voie centrale.

À l'approche d'un véhicule en face :

ralentir, se déporter sur l'accotement pour se croiser et revenir dans la voie centrale.

Lors d'un croisement en présence d'un vélo ou d'un piéton : le véhicule attend derrière le vélo/piéton avant de revenir dans la voie centrale.

*Décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015